

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 octobre 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2014.
3. Projet de travaux de rénovation au bâtiment communautaire dans le cadre du Programme Initiative d'investissement local.
4. Service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.
5. Déterminer un slogan à partir de la déclinaison « On cultive ».
6. Démarreur à distance pour camionnette et scie à chaîne.
7. Mandat pour la capture de castors dans le secteur du chemin de la Grosse-Ile et pour le démantèlement des barrages de castors.
8. Inscription de la coordonnatrice de la bibliothèque à une journée d'information.
9. Recommandation pour une demande à la CPTAQ par Mme Hélène Bilodeau.
10. Transport du matériel granulaire et la fourniture et le transport du sel de déglacage.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Égout pluvial rue du Boisé.
13. Réduction des heures de service au bureau de poste de Laurierville.
14. Matériel pour la signalisation.
15. Déneigement du pont de la Grosse-Ile.
16. Invitation au brunch du Cercle des Fermières de Laurierville pour souligner le 80^e anniversaire de fondation.
17. Demande d'appui-Sauvons Postes Canada.
18. Demande d'appui pour le maintien du moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec.
19. Transfert de 1 000 \$ au service de loisirs.
20. Correspondance.
21. Approbation des comptes.
22. États des revenus et dépenses au 30 septembre 2014.
23. Varia. (règlement de zonage, médiaposte)
24. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2014-227

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2014-228

Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2014.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 septembre 2014, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2014-229**Travaux de rénovation au bâtiment communautaire dans le cadre du Programme Initiative d'investissement local.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le coût des travaux à la salle communautaire dans le cadre du Programme Initiative d'investissement local est de 31 855.00 \$, incluant la partie de TVQ non remboursé de 37,2 %, et dont voici le détail :

| Salle rez-de-chaussée | Coût net (partie 37,2% TVQ) | Demande financière au Programme |
|--|------------------------------------|--|
| 5 fenêtres, 1 porte, prélatr théâtre, prélatr partie surélevée, tapis rampe d'accès, système eau toilette homme. | 15 686 \$ | 7 843 \$ |
| Salle de réunion 2^e étage | | |
| Prélatr et air climatisé | 6 223 \$ | 3 111 \$ |
| Corridor et toilette au 2^e étage | | |
| Prélatr et 2 fenêtres | 9 946 \$ | 9 946 \$ X 11% X 50%= 547 \$ |
| Total | 31 855 \$ | 11 501 \$ |

Que la municipalité demande une participation financière au montant de 11 501 \$, dans le cadre du susdit Programme.

Que la municipalité s'engage à payer sa part des travaux, laquelle égale le montant de 20 354 \$.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, les documents nécessaires et utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2014-230**Service d'ingénierie de la MRC de l'Érable.**

Attendu que la MRC de l'Érable offre la possibilité à chaque municipalité de la MRC, depuis février 2013, d'utiliser le service d'ingénierie pour des projets de développement ou de modernisation d'infrastructures d'eau et de voirie, incluant l'accompagnement en matière de gestion contractuelle, de surveillance de chantiers, de réalisation d'études et de plan et devis;

Attendu que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable est présentement utilisé par 4 municipalités, soient, Paroisse de Plessisville, Lyster, St-Ferdinand et Sainte-Sophie;

Attendu que le service d'ingénierie bénéficie présentement d'une aide financière dans le cadre du volet 3 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, laquelle aide financière est dégressive, soit 75% en 2013, 62,5% en 2014, 50%, en 2015, 37,5% en 2016 et 25% en 2017;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos d'adhérer au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable à partir du 1^{er} janvier 2015.

Que le coût du service est d'environ 10 000 \$ pour l'année 2015.

Adoptée

Résolution : 2014-231

Slogan à partir de la déclinaison « On cultive... ».

Attendu que le CLD de l'Érable, dans le cadre de la stratégie de positionnement *L'Érable, terre de créativité*, a mis sur pied le projet « Promotion dans les municipalités »;

Attendu que dans le cadre de ce projet, chaque municipalité desservie par le CLD de l'Érable est invitée à formuler un slogan à partir de la déclinaison suivante : On cultive....;

Attendu que chaque municipalité recevra gratuitement un parapost, sur lequel sera véhiculé le logo *L'Érable, terre de créativité* et le slogan choisit par la municipalité, ainsi qu'une photo en lien avec le slogan;

Attendu que le parapost pourra servir lors d'une conférence de presse, d'un évènement ou prêté aux organismes de la municipalité;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le slogan choisit par les membres du conseil pour la municipalité de Laurierville, est le suivant : **À Laurierville, on cultive la qualité de vie.**

Adoptée

Résolution : 2014-232

Achat d'un démarreur à distance pour la camionnette et d'une scie à chaîne.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal, à faire l'achat d'un démarreur à distance pour la camionnette de la municipalité.

Que le coût du démarreur à distance est de 402.41 \$, taxes et installation comprises, selon une soumission de Laquerre Ford de Victoriaville.

Que M. François Gingras est également autorisé à faire l'achat d'une nouvelle scie à chaîne pour les besoins de la municipalité, chez Gilbert Labrie, au coût de 516.24 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-233

Mandat pour la capture de castors dans le secteur du Chemin de la Grosse-Ile et pour le démantèlement des barrages de castors.

Attendu que M. Léo Ouellet, responsable des cours d'eau à la MRC de l'Érable, a inventorié 8 barrages de castors sur la branche numéro 3 du cours d'eau Bras-d'Edmond, lesquels barrages se retrouvent sur les lots numéro 7, 8 et 9, propriétés de la Ferme Steluka inc.(lots 7 et 9) et de M. Marc-André Bradette (lot 8);

Attendu que M. Léo Ouellet a également inventorié 3 autres barrages dans le même secteur, soit sur le cours d'eau Jacques, à la hauteur du lot 23, propriété également de la Ferme Steluka inc.;

Attendu que M. Ouellet recommande la capture des castors et le démantèlement des barrages de castors;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que M. Jacques Grégoire soit mandaté pour la capture des castors.

Que le coût pour la capture des castors est d'environ 600 \$.

Que le mandat pour le démantèlement des barrages de castors est accordé à M. Léo Ouellet.

Que le coût pour le démantèlement des 11 barrages de castors est estimé à 1 000 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2014-234

Inscription à une journée d'information.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser Mme Aline Desrochers, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, à participer à la Rencontre d'automne 2014, organisée par le Réseau Biblio Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie, samedi le 18 octobre prochain à Trois-Rivières.

Que le coût d'inscription de 25.00 \$, ainsi que les frais de déplacements sont défrayés par la municipalité, selon la politique en vigueur.

Adoptée

Résolution : 2014-235

Recommandation pour une demande à la CPTAQ par Mme Hélène Bilodeau.

Considérant que Mme Hélène Bilodeau et M. Roger Beaudoin possède en copropriété un terrain d'une superficie de 6,19 hectares, étant une partie du lot numéro 22, du Canton de Nelson;

Considérant que Mme Hélène Bilodeau s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour acquérir la partie de M. Roger Beaudoin du susdit lot 22-P;

Considérant que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur la superficie de 6,19 hectares est majoritairement constitué de sols de classe 4 et 7 selon l'inventaire des Terres du Canada.
- b) L'utilisation du lot demeure à des fins d'agriculture.
- c) Une autorisation n'a pas de conséquence sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles.
- d) Aucun effet en matière d'environnement pour les établissements de production animale.
- e) Aucun changement au niveau de l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.
- f) La demande n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.
- g) Comme la demande d'autorisation consiste à devenir propriétaire unique, cette dernière n'a pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
- h) La demande est conforme au règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de Mme Hélène Bilodeau, et recommande à la CPTAQ d'autoriser la susdite demande, afin que Mme Bilodeau puisse acquérir la demie indivise d'une partie du lot 22, de M. Roger Beaudoin.

Adoptée

Résolution : 2014-236

Transport du matériel granulaire et la fourniture et le transport du sel de déglacage.

Attendu que l'entreprise EMP inc. ne peut effectuer le transport de 800 tonnes métriques du matériel granulaire 0-3/8 de la carrière de Gestion ACJ & Fils inc. à Inverness jusqu'au garage municipal au 477 avenue Provencher à Laurierville, pour des raisons hors de son contrôle;

Attendu que le contrat comprend également la fourniture et le transport de 56 tonnes de sel de déglacage, le mélange du sel de déglacage avec le matériel granulaire et la mise en pile;

Attendu que le 2^e soumissionnaire, Pavage Lagacé & Frères inc., est disponible pour effectuer ce travail;

Attendu que le prix du 2^e soumissionnaire est seulement de 12.00 \$ de plus que celui de l'entreprise EMP inc., soit 10 812 \$ comparé à 10 800 \$, taxes non incluses;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Pavage Lagacé & Frères inc., au montant de 10 812.00 \$, taxes non incluses, pour le transport de 800 tonnes de matériel granulaire 0-3/8 de la carrière de Gestion ACJ & Fils inc. jusqu'au garage municipal au 477 avenue Provencher, la fourniture et le transport de 56 tonnes de sel de déglacage, le mélange du sel de déglacage avec le matériel granulaire et la mise en pile.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2014-201, adoptée le 2 septembre 2014.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2014-237

Égout pluvial rue du Boisé.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que des améliorations soient apportées au système d'égout pluvial de la rue du Boisé, en aménageant un puisard de roches au bout du drain d'égout pluvial, avec l'autorisation du propriétaire du terrain, M. Michel Côté.

Que le coût de l'aménagement est d'environ 400 \$.

Adoptée

Résolution : 2014-238

Réduction des heures de service au bureau de poste de Laurierville.

Attendu que la municipalité a reçu un avis de Mme Nadine Naud, chef zone locale pour Postes Canada, annonçant la réduction des heures d'ouverture du bureau de poste de Laurierville à compter du 19 octobre 2014;

Attendu que l'horaire proposé représente une réduction de 2 heures à l'horaire habituel;

Attendu que la réduction des heures d'ouverture du bureau de poste de Laurierville a pour conséquence de diminuer l'accès aux services dispensés par le bureau de poste pour les citoyens de Laurierville;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil demande à Postes Canada de ne pas réduire les heures d'ouverture au service à la clientèle du bureau de poste de Laurierville, afin d'offrir un service adéquat à la population de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2014-239

Matériel de signalisation.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général est autorisé à commander du matériel de signalisation, afin de remplacer les poteaux et panneaux endommagés dans les chemins municipaux.

Que le coût du matériel de signalisation est de 1 262.02 \$, selon une cotation de Signalisation Lévis inc..

Adoptée

Retrait d'un conseiller des délibérations.

M. Luc Côté, conseiller, se retire des délibérations pour le prochain point, en vertu de l'article 361 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Résolution : 2014-240

Déneigement du pont de la Grosse-Ile.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu, que ce conseil accepte l'offre de la Ferme Stéluka inc., du 347 chemin de la Grosse-Ile, pour le déneigement du tablier du pont de la Route de la Grosse-Ile et de ses approches, pour la saison hivernale 2014-2015, et ce, au prix de 1 250.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Brunch pour souligner le 80^e anniversaire de fondation du Cercle des Fermières de Laurierville.

Invitation de la part de Mme Chantal Dumas, à participer au prochain brunch du Cercle des Fermières de Laurierville, lequel vise à souligner son 80^e anniversaire de fondation.

Que le brunch se tiendra le dimanche 26 octobre prochain à 11h30 à salle municipale de Laurierville.

Que le maire et quelques conseillers seront présents au brunch.

Résolution : 2014-241

Demande d'appui- Sauvons Postes Canada.

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant, en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la

livraison à domicile, entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil demande au gouvernement et à la ministre responsable de Postes Canada, d'annuler les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

Que ce conseil demande à la Fédération Québécoise des Municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à Madame Lisa Raitt, ministre des Transports, à M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, M. Richard Lehoux, président de la FQM et M. Christian Paradis, député de Mégantic-Érable.

Adoptée

Résolution : 2014-242

Demande pour le maintien du moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

Adoptée

Résolution : 2014-243

Transfert au service de loisirs

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1 000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Correspondance.

- Demande de M. Normand Labrie, chef pompier à la caserne de Laurierville pour le Service de sécurité incendie régional de l'Érable, à l'effet que la municipalité aménage 2 endroits pour la pose d'affiche 8' X 4' soulignant la semaine de la prévention incendie, laquelle est présentement en cours, soit du 5 au 11 octobre.

Résolution : 2014-244

Structures pour recevoir une affiche de la Semaine de prévention incendie.

Il est résolu unanimement, que ce conseil accepte d'aménager 2 structures pour recevoir 2 affiches 8 pieds X 4 pieds, pour souligner la semaine de prévention incendie, soit une près de l'affiche de bienvenue à l'intersection de la rue Dubé et de la route 116, et une autre structure à l'intersection de la Route 116 et de la route de la Station.

Que le coût des deux structures est estimé à 100 \$.

Adoptée

- Lettre de M. Yan Triponez, de Vidéotron, pour informer les membres du conseil, de l'avancement des recherches d'un site pour l'implantation d'une tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité. L'emplacement privilégié est situé sur le terrain de M. Michel Roussin dans le Rang 6 Est. Lorsque l'emplacement sera déterminé avec précision, ce dernier communiquera avec la municipalité pour la suite du dossier.
- Dépôt du nouveau rôle d'évaluation pour les années 2015-2016 et 2017, lequel augmente d'environ 13%, soit de 110 709 200 \$ à 125 504 200 \$.
- Réception du règlement numéro 336 de la MRC de l'Érable, concernant l'accès, la circulation, le droit de séjour et l'ordre dans le parc régional des Grandes-coulées.
- Le directeur général informe les membres du conseil d'une rencontre avec M. Rick Lavergne, dir. gén. de la MRC et du CLD de l'Érable, et M. Sébastien Gingras, coordonnateur au positionnement de la MRC de l'Érable, pour discuter des pistes d'action prioritaires, dans le cadre de la stratégie On vise dans le 1000. La rencontre se tiendra le 27 octobre prochain à 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal à Laurierville.
- Lettre de M. Rick Lavergne, dir. gén. de la MRC et du CLD de l'Érable, concernant une tournée des municipalités pour établir, avec les citoyens, le portrait de la vitalité des municipalités et des services de proximité. La personne-ressource pour ce projet est Mme Martine Fordin, Cette dernière rencontrera le maire et le directeur général de chaque municipalité de la MRC de l'Érable, afin de fixer une date pour la tenue de cet exercice.
- Invitation à une rencontre d'information sur le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), le mercredi 22 octobre 2014 à 19h00 au Carrefour de l'Érable à Plessisville.

Le maire, M. Marc Simoneau, le directeur général, M. Réjean Gingras, ainsi que les conseillers, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard, Mme Suzy Bellerose seront présents à cette rencontre.

Liste des comptes

| | |
|---|-----------|
| SECCO international : Ensemble toile pour pavillon récréatif | 4,500.47 |
| Soc. Canadienne des Postes : 100 timbres | 99.11 |
| Féd. caisses Desjardins (Sonic) : Essence 29/08 au 03/09/2014 | 175.06 |
| Receveur Général du Canada : Remises pour septembre. | 1 793.99 |
| Ministère du Revenu du Québec : Remises pour septembre. | 4 599.59 |
| Pavage Veilleux (1990) Inc. : Rapiéçage mécanisé d'asphalte | 8,984.94 |
| Carrières Plessis Inc. : Pierre | 91.35 |
| Postes Canada : Le Poliquin de septembre | 97.21 |
| RREMQ : Régime-retraite des employés de septembre | 1,124.82 |
| Industrielle Alliance : Ass.-collective des employés en octobre | 1,850.60 |
| Hydro-Québec : Service aqueduc rue Mercier du 29/07 au 24/09/2014 | 979.16 |
| Salaire : Rémunération des employés en octobre | 12,463.63 |
| Ministre des Finances : 2er versement pour sécurité publique | 51,240.00 |
| Monique Giroux : Conférence le 10 nov. + livre | 335.00 |
| Petite caisse Laurier. : Timbres, déplacement, matériels garage, bureau | 319.20 |
| XEROX : Contrat de service du photocopieur pour 1 mois | 466.32 |
| CDE Ste-Julie Laurierville : Aide financière | 16,000.00 |
| Imprimerie Fillion : Pancartes (2) terrain à vendre | 2,178.78 |
| Scolart : Matériels pour la garderie | 68.27 |
| Suzy Bellerose : Frais congrès FQM. | 227.90 |
| Réjean Gingras : Frais congrès FQM. | 196.56 |

| | |
|--|----------|
| Marc Simoneau : Frais chambres (3) et repas congrès FQM. | 2,187.37 |
| Marius Marcoux & fils : Rép. 1 luminaire et fourniture 2 luminaires. | 1,028.00 |
| Biolab : Analyses d'eau de septembre 2014 | 151.78 |
| Fonds d'information : (3) mutations en septembre | 12.00 |
| Sébastien Gingras : Mises à jour du site internet | 163.20 |
| Distribution Manzak Inc. : Matériels pour édifice | 40.13 |
| Buropro : Achat de livres pour bibliothèque | 615.04 |
| SCA des Appalaches : Huile fournaise, garage, grillage patinoire, édifice et pelouse | 1,791.59 |
| Yvon Mercier : Trottoir rue Grenier et arracher souches av. Labrie | 680.00 |
| EMP : Sable pour trottoir et niveleuse. | 908.31 |
| Ciments Taschereau : Béton pour trottoirs. | 1,591.25 |
| JU Houle : Matériels aqueduc. | 242.49 |
| Lagacé & Frères : Rép. asphalte caserne et rang 3 (limite Lyster) | 2,018.25 |
| Garage Marc Labrie enr. : Interrupteur et marche pied noir | 378.21 |
| Claire Gosselin : Frais déplacement et ass. coll. octobre. | 126.14 |
| Ville de Plessisville : Vidange regard-puisard pluvial. | 1 537.77 |
| Les Éditions Juridiques FD : Mise à jour Code municipal. | 77.70 |
| Sable Marco : Palette sacs asphalte froid. | 697.45 |
| ORAPÉ : Service pour septembre. | 259.73 |
| OMH de Laurierville : Progr. suppl. au loyer pour octobre. | 46.51 |
| OMH de Laurierville : Participation au déficit 2014, 3 ^e vers. de 3. | 1 711.00 |
| Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal. | 553.70 |
| Hydro-Québec : Service au système septique commun. | 82.22 |
| Hydro-Québec : Service à la caserne. | 311.05 |
| Hydro-Québec : Luminaires de rues pour septembre. | 1 012.13 |
| Hydro-Québec : Service à la bibliothèque. | 102.91 |
| Hydro-Québec : Service à la croix. | 77.82 |
| Hydro-Québec : Service au réservoir d'eau potable. | 48.71 |
| Hydro-Québec : Service au garage. | 262.24 |
| Bell Mobilité : Service pour octobre. | 38.88 |
| Bell Canada : Service pour octobre. | 654.06 |
| Gaudreau Environnement inc. : Service pour septembre. | 9 947.90 |

Résolution : 2014-245

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes susmentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 septembre 2014.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 septembre 2014, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 214 759.63 \$, et des déboursés au montant de 989 014.46 \$, laissant un solde en caisse de 329 097.64 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2014, les revenus et dépenses au 30 septembre 2013.

Varia.

Refonte du règlement de zonage.

Le directeur général informe les membres du conseil, que le chargé de projet de la refonte des règlements d'urbanisme, M. Laval Dubois, a préparé le nouveau règlement de zonage. Une première lecture du règlement de zonage est présentement en cours par Mme Claire Gosselin, inspecteure en bâtiment, et par le directeur général, M. Réjean Gingras, en collaboration avec le chargé de projet. Une fois cette lecture effectuée, le règlement de zonage sera présenté, par le chargé de projet, aux membres du conseil et aux membres du Comité consultatif d'urbanisme

Résolution : 2014-246

Médiaposte.

Attendu que lors d'envoi d'avis ou du journal Le Poliquin par le service médiaposte sans adresse, la municipalité utilise le service d'outils électronique d'expédition de Postes Canada, au lieu de payer direct au comptoir du bureau de poste, afin de bénéficier d'une réduction de coût du service de médiaposte;

Attendu qu'en utilisant le service d'outils électronique d'expédition, le coût du service n'est pas comptabilisé au bureau de poste local, mais directement à Postes Canada, entraînant ainsi une diminution des revenus du bureau de poste local;

Attendu que les revenus du bureau de poste de Laurierville diminuent, comme pour la majorité des bureaux de poste locaux, affaiblissant ainsi son pouvoir de négociation pour le maintien du nombre d'heure d'ouverture;

Pour ces raisons, il est résolu unanimement, que lors de l'utilisation du service médiaposte sans adresse, la municipalité paie le service au comptoir du bureau de poste.

Adoptée

Résolution : 2014-247

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier